# INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉVACUATION DES DÉCHETS

# AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT : C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

# AU LIEU DE TOUT JETER DANS LA MEME POUBELLE, JE PEUX AUSSI :

\* TRIER \* RÉCUPÉRER \* RECYCLER \* COMPOSTER \*

#### **RENSEIGNEMENTS UTILES**

Administration communale : 024 473.61.61

Feu : 118 Police : 117

Centre Suisse d'information Toxicologique : 145 ou +41 44 251 5151

# **ORDURES MENAGÈRES**

Le ramassage s'effectue deux fois par semaine, le *LUNDI* et le *JEUDI*. Le sac doit être déposé à un endroit approprié, au bord de la chaussée, au petit matin, le jour du ramassage.

Les propriétaires sont invités à se grouper pour l'acquisition de containers. L'aménagement de places réservées à cet effet, en bordure de la voie publique sera réalisé sur fonds privé par les propriétaires.

Un tri doit être effectué. Les bouteilles verres, PET, la céramique, le papier, huiles, piles, habits, acides, peintures, produits toxiques, ferrailles, et plus généralement les déchets qui sont trop volumineux pour prendre place dans le sac à poubelle sont exclus du ramassage des ordures ménagères. Pour leur élimination, se référer aux indications ci-après.

Seuls les déchets ménagers sont ramassés. Les déchets industriels, commerciaux et des établissements sont récoltés par l'entreprise concessionnaire aux frais des générateurs des déchets.

# **CONTAINERS DE RÉCUPÉRATION**

Des containers (Aluminium, fer blanc, verres, PET, textiles) ont été placés dans chaque village :

Collombey : Arrière du bâtiment communal Collombey-le-Grand : Vers la Place de la Fontaine Muraz : Sur la place de la Paquaire

Illarsaz : Ch. des Roselettes, au Nord de l'école, vers la STEP Les Neyres : Carrefour Rte des Châtaigniers Ch. des Crochets

Déchèterie SATOM : Zone du Boeuferrant-Nord 16

(ainsi que pour les piles et l'huile)

#### **BOUTEILLES: VERRES**

Le tri sera fait selon les couleurs. Les bouteilles non consignées doivent être déposées dans les containers situés aux emplacements mentionnés sous containers de récupération.

Le dépôt ne peut se faire que dans la tranche horaire 07h00 – 20h00, sauf dimanche et jours fériés.

# PET et PE

Les bouteilles de boissons en PET et PE sont collectées par les surfaces de vente, soit :

- Migros Partenaire, rue des Condémines 5 à Muraz.
- Volg SA, place de la Paquaire 5 à Muraz.
- Marché des Colombes, Alimentation-boucherie Wuilloud, rue des Colombes à Collombey.
- Coop Collombey, route du Montagnier à Collombey.
- Migros Collombey, Z.A. Entre deux Fossaux à Collombey.

#### **PILES**

Les piles sont rendues au magasin lors de l'achat de nouvelles piles.

# **HUILES USÉES** MINERALES ET VEGETALES

Les huiles usées végétales et minérales doivent être éliminées dans les bacs prévus à cet effet situés à la déchèterie régionale.

#### **ALUMINIUM - BOITES DE CONSERVE**

L'aluminium et les boites de conserve seront déposés dans les containers situés aux emplacements mentionnés sous containers de récupération.

# **VÊTEMENTS + TEXTILES + CHAUSSURES + JOUETS**

Dans les bacs prévus à cet effet situés aux emplacements mentionnés sous containers de récupération.

#### **PAPIER - JOURNAUX - CARTONS**

Le groupe Scouts organise le ramassage, en principe tous les premiers samedi du mois durant la période scolaire, conformément aux avis parus dans le journal local. Les dates des ramassages peuvent également être consultées sur le site communal sous : Guichet virtuel / Environnement

Les vieux journaux seront soigneusement ficelés ou déposés dans des cartons solides, aux mêmes endroits que pour les ordures ménagères.

Ils peuvent également être déposés à la déchèterie régionale (SATOM) dans une benne prévue à cet effet. Une presse à carton y est également disponible. Les sagex et plastiques doivent impérativement être retirés des emballages avant d'être pressés.

# COMPOSTAGE - DÉCHETS MÉNAGERS ET DE JARDIN

Toute personne ayant la possibilité de composter des déchets organiques dans son jardin ou sur son terrain est priée de le faire.

Nous rappelons aux propriétaires et exploitants de jardins potagers, haies, arbres, etc... qu'il est strictement interdit de déposer les déchets et résidus de taille dans la nature.

De plus en plus de « décharges sauvages » sont recensées principalement sur les diques du Rhône, dans les rideaux d'abri, en bordure des routes forestière et en lisière de forêts. Même si ces déchets sont dégradables, leur dépôt est interdit. Pour l'élimination de tels déchets, nous rappelons que vous avez les possibilités suivantes :

- compostage individuel et réutilisation
- mise en dépôt à la déchèterie régionale (SATOM), selon les horaires ci-dessous

# **DÉCHÈTERIE RÉGIONALE (SATOM)**

Le Conseil Municipal de Collombey-Muraz a décidé de confier à la SATOM la tâche de déchèterie. La Commune s'acquitte d'un abonnement annuel pour l'ensemble de ses administrés, sauf les entreprises.

# HORAIRES – DÉCHETS ADMIS – CAPACITES - PARTICULARITÉS

- Les objets encombrants et les déchets triés peuvent être déposés à la déchèterie, dans les limites des dispositions particulières.
- Carte d'accès Il n'est délivré qu'une seule carte par ménage qui est à retirer auprès de l'office de la population. (caution de Fr. 20.00).

Les personnes se présentant sans carte d'accès devront s'acquitter d'une

taxe d'entrée.

L'accès n'est possible que selon l'horaire suivant :

	Eté (d'avril à octobre)	Hiver (de novembre à mars)
Lundi et mercredi	de 17h45 à <b>20h00</b>	de 17h45 à <b>19h00</b>
Samedi	de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00	

Les jours fériés, la déchèterie est fermée. Le férié n'est pas remplacé.

Avant les heures d'ouverture, merci de laisser l'accès libre pour les poids lourds. En cas de passage hors des heures d'ouverture de la déchèterie, la tarification usuelle s'applique, soit au minimum CHF 15.00 par passage, tonnage en sus.

#### Dispositions particulières :

• L'accès à la déchèterie est limité aux véhicules de tourisme ainsi qu'aux véhicules n'excédant pas un poids total de 3,5 tonnes et à un volume de déchets de 200 kg ou 1'000 litres au maximum (100 kg ou 100 litres au maximum pour les déchets inertes) par passage.

# La déchèterie régionale n'est pas accessible aux entreprises

- Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Les chiens doivent être tenus en laisse ou attachés à l'extérieur de la déchèterie.

#### **AUTRES MATIERES**

# Appareils électriques et électroniques + appareils frigorifiques

Dans les points de vente (commerces).

Déchèterie régionale SATOM

Cablofer SA, Rte de St. Maurice, 1880 Bex, 024/463.19.51

#### Bois usagé

Les bois «propres» tels que les palettes, les bois de démolition, les meubles entièrement en bois doivent être acheminés à la déchèterie régionale SATOM; les branches et les souches également.

## Cadavres d'animaux, déchets carnés

Tous les déchets carnés et les dépouilles d'animaux domestiques doivent être amenés au centre de ramassage des déchets carnés, à la route de la Gribanne à Bex, à côté de la STEP (024/463.11.73).

## Déchets spéciaux, sources lumineuses et luminaires, médicaments

Déchèterie régionale SATOM

Cridec SA, C.P. 5, 1312 Eclépens, 021/866.76.54

## Matériaux inertes et de construction dépassant les quantités admises à la SATOM (100 kg)

Les matériaux de démolition et d'excavation, les verres de vitres, les miroirs et les matières inertes doivent être acheminés à la décharge autorisée de matériaux inertes de Combaneire à Collonges, 079/628.05.59

#### Métaux ferreux et non ferreux

Birchler et fils Recyclage sàrl, 1868 Collombey-le-Grand, 079/257 75 45

Coquoz Jean-Claude, La Ry 2, 1893 Muraz, 024/472.73.43

Trottet SA, En Bovéry, 1868 Collombey-le-Grand, 024/472.72.02

Déchèterie régionale SATOM

#### Objets pour le réemploi

Communauté Emmaüs, Rte des Fournaises 1950 Sion, 027/203.33.20

#### Produits de l'industrie automobile, véhicules automobiles hors d'usage

Les batteries de voitures, les jantes et les pneus des privés sont uniquement repris par les fournisseurs.

Trottet SA, En Bovéry, 1868 Collombey-le-Grand, 024/472.72.02

Pour tous ces déchets spéciaux, il y a lieu de prendre contact avec les entreprises mentionnées cidessus, agréées par l'Etat du Valais et l'Etat de Vaud. Les taxes de dépôt sont encaissées directement par les entreprises.

#### <u>Déchets contenant de l'amiante</u>

Se renseigner auprès du service de l'environnement (SEN), 027 606 31 65

Il est interdit de décharger des matériaux à proximité du dépôt des travaux publics. Les contrevenants sont passibles d'amende.

Nous rappelons à chacun l'importance considérable que peuvent avoir nos comportements en matière de déchets sur notre environnement, et par rebondissement sur notre bien-être, nos finances et notre avenir, sans compter la satisfaction personnelle de faire quelque chose d'utile.

# AIDEZ-NOUS À BIEN RECYCLER POUR L'ENVIRONNENENT

# LES CONTENEURS DE COLLECTE DU PET ACCEPTENT: SEULEMENT LES BOUTEILLES À BOISSONS EN PET!

Si vous avez un doute que la collecte du PET convienne, posez-vous les trois questions suivantes:

- S'agit-il d'une bouteille?
- La bouteille est-elle en PET?
- Contenait-elle une boisson?

Si vous répondez par l'affirmative à toutes ces questions, cette bouteille peut être éliminée avec le PET. Dans le cas contraire, jetez l'emballage avec les déchets ou dans la collecte des bouteilles en plastique du commerce de détail.

# INTERDITS DANS LA COLLECTION DU PET:

QU'EST-CE QUI EST INTERDIT ?	Pourquoi ?	Où dois-je l'éliminer ?
BOUTEILLES DE LAIT, DE CRÈME À CAFÉ ET DE YOGOURT À BOIRE	Ces bouteilles sont en principe en PE- HD. Les résidus de lait et le point de fusion plus bas du PE occasionnent des problèmes lors du recyclage.	Collecte séparée des bouteilles en plastique auprès de la plupart des grands détaillants
GOBELETS POUR BOISSONS, GLACES, YOGOURTS, ETC.	De nombreux gobelets sont en PP ou en PS. Le point de fusion plus faible du PP/PS entraîne des problèmes lors du recyclage. Mais, même si les gobelets sont en PET, ils ne peuvent pas être recyclés avec les bouteilles à boissons en PET.	Elimination avec les déchets ménagers.
PLAÇONS DE LESSIVE ET DE DÉTERGENT	Ces bouteilles sont en principe en PE-HD. En raison de son contenu, ce matériau ne peut plus être utilisé pour des denrées alimentaires	Collecte séparée des bouteilles en plastique auprès de la plupart des grands détaillants
BOUTEILLES DE SHAMPOOINGS ET AUTRES PRODUITS COSMÉTIQUES	Ces bouteilles sont en principe en PE-HD. En raison de son contenu, ce matériau ne peut plus être utilisé pour des denrées alimentaires	Collecte séparée des bouteilles en plastique auprès de la plupart des grands détaillants
BLISTERS (COQUES EN PLASTIQUE) POUR LA VIANDE, LES LÉGUMES ET LES FRUITS	Ces emballages sont souvent fabriqués à partir de PET, mais ils sont parfois dotés de barrières ou d'additifs non décelables qui empêchent tout recyclage	Elimination avec les déchets ménagers
BOUTEILLES POUR LE VINAIGRE, L'HUILE ET LES SAUCES À SALADE	Bien que la plupart de ces emballages soient en PET, ils ne peuvent pas être collectés avec le PET. Les résidus d'huile entraînent des complications lors de processus de lavage, alors que les résidus de vinaigre influencent la composition chimique du PET	Collecte séparée des bouteilles en plastique auprès de la plupart des grands détaillants
TOUS LES DÉCHETS		Elimination avec les déchets ménagers

Alors... à vous de jouer